

Règlement MOD RUN 2019

MARATHON DE LA DROME

1- Lieu, date et nature de la compétition

MOD RUN sera organisée le 2 juin 2019

Départs et arrivées de toutes les épreuves au PARC SAINT PAUL
de SAINT PAUL LES ROMANS 26

Courses sur route

Les distances sont mesurées officiellement par la FFA.

MARATHON 42,195 km : départ 8h00 80D+

SEMI-MARATHON 21,1 km : départ 8h45 40D+

10 KM SOLO OU DUO départ 9h10 40D+

RANDO 7km: départ 9h00 60 D+

2- Organisateur

COLORSPORT EVENT

Mail : contactcolorsport@gmail.com

3- CHALLENGE COURSES 2019

Chaque course MOD RUN fait partie du challenge

4- Conditions de participation

Autorisation parentale obligatoire pour les coureurs mineurs (moins de 18 ans)

Seules les inscriptions payées seront enregistrées

Limitées aux 1000 premiers inscrits

L'épreuve course chronométrée

- Le MARATHON 42,195 KM est ouvert à tous les coureurs licenciés et non licenciés nés en 1999 et avant.
Barrière horaire de 2H45 au passage du semi-marathon
- Le SEMI-MARATHON 21,1 KM est ouvert à tous les coureurs licenciés et non licenciés, nés en 2001 et avant.
La distance SEMI-MARATHON est ouverte aux athlètes handisports équipés de fauteuil d'athlétisme avec les mêmes conditions d'âges.

Voir les catégories HANDISPORT

- Le 10 KM est ouvert à tous les coureurs licenciés et non licenciés, nés en 2003 et avant. SOLO OU DUO

OBLIGATOIRE pour les courses chronométrées :

Chaque coureur devra impérativement présenter lors de son inscription, soit sa licence FFA de l'année en cours, soit un certificat médical (ou une copie) sur lequel doit apparaître la mention « **non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition ou de la course hors stade en compétition** » datant de moins de 1 an au 2/06/2019.

(Dispositions conformes à la loi n°99-223 du 23 Mars 1999)

Attention : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, le départ de la course sera interdit aux athlètes n'ayant pas présenté de **licence sportive FFA** ou le certificat médical daté de moins de un an.

Le temps maximum alloué pour la course est de 5H30 pour le marathon, 2H45 pour le semi-marathon et de 2H pour le 10KM.

Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors course, ils pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques (puces) intégrés au dossard.

Le dossard fourni par l'organisation devra être épinglé sur la face avant du maillot et visible pendant toute la durée de la compétition.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

L'épreuve randonnée

La distance de 7km est ouverte à tous, également aux mineurs accompagnés et sous la responsabilité de leurs parents.

Un dossard MOD RUN RANDO vous sera remis.

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil hormis de type joëlette. Il est également inadapté aux poussettes.

5- Tarifs TTC

S'inscrire par Internet

Sur le site internet : www.colorsport-event.com

S'inscrire par courrier

Joindre le bulletin d'inscription dûment rempli, les droits d'inscription et une photocopie de la licence FFA ou un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins de un an au 2/06/2019.

A l'adresse :

Mairie 50 rue du COLOMBIER 26750 SAINT PAUL LES ROMANS

Libeller les chèques à l'ordre de : COLORSPORT

Pour le MARATHON : (+ 1,20 € de frais bancaire d'inscription internet)

35€ jusqu'au 30 avril 2019

39€ à partir du 1er mai 2019 et jusqu'au 31 mai. (date de clôture des inscriptions internet)

42€ sur place le samedi 1 juin et dimanche 2 juin. (clôture des inscriptions à 7h 30)

Pour le SEMI-MARATHON : (+ 0,90 € de frais bancaire d'inscription internet)

19€ jusqu'au 30 avril 2019

22€ à partir du 1er mai 2019 et jusqu'au 31 mai. (date de clôture des inscriptions internet)

24€ sur place le samedi 1 juin et dimanche 2 juin (clôture des inscriptions à 8 h)

Pour la course de 10 KM : (+ 0,70 € de frais bancaire d'inscription internet)

12€ jusqu'au 30 avril 2019

14€ à partir du 1er mai 2019 et jusqu'au 31 mai. (date de clôture des inscriptions internet)

15€ sur place le samedi 1 juin 2018 et dimanche 2 juin. (clôture des inscriptions à 8 h 30)

Pour la course de 10 KM DUO : (+ frais bancaire d'inscription internet)

20 € jusqu'au 30 avril 2019

22 € à partir du 1er mai 2019 et jusqu'au 31 mai. (date de clôture des inscriptions internet)

25 € sur place le samedi 1 juin 2018 et dimanche 2 juin. (clôture des inscriptions à 8 h 30)

Pour la randonnée de 7 KM : (frais bancaire d'inscription internet inclus)

5€ jusqu'au 31 mai 2019

7€ sur place le samedi 1 juin et dimanche 2 juin. (clôture des inscriptions à 9 h)

Gratuits pour les enfants obligatoirement accompagnés de leurs parents

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation.

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

RETRAIT DES DOSSARDS

-Pièce d'identité obligatoire pour retirer son dossard

Le retrait des dossards sera organisé le samedi 1 juin au PARC SAINT PAUL de 10h à 18h et le dimanche 2 juin de 7h à 8h30.

Pour toutes les inscriptions **COURSES**, un pack coureur sera remis avec le maillot MOD RUN.

6- Service médical

Le service médical sera assuré par :

Un médecin.

Une équipe de secouristes de la Croix Rouge.

Le SDIS26 est informé du déroulement de l'épreuve.

Matériel recommandé : Téléphone portable

7- Assurance/ Responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur auprès de la MMA SAINT CLOUD sous le numéro de police d'assurance 9262.

Cette assurance responsabilité civile garantie l'organisateur, les bénévoles et les participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence et il incombe aux coureurs non licenciés de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance « individuel accident » couvrant leurs propres risques.

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

8- Classements et récompenses

- Classements sur chaque distance

MARATHON/ SEMI-MARATHON / 10 KM et 10 KM DUO

Il y aura un classement Scratch des 3 premiers sur chaque course
1^{er} - 2^{ème} et 3^{ème} HOMME et 1^{ère} - 2^{ème} et 3^{ème} FEMME

Il y aura aussi un classement pour le 1^{er} de chaque catégorie sans cumul

- Récompenses Podium

Lots individuels et médailles

- Récompenses distance Marathon

Médailles « **FINISHER** »

Arbitrage

Les litiges seront réglés par le directeur de course. En cas de contestation, les décisions du directeur de course sont sans appel.

Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet suivant : colorsport-event.com et sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime.

9- Ravitaillements

Postes de ravitaillement : tous les 5KM / 6KM

10- Environnement

Parce que nous aimons la nature, respectons-la.

Ne jeter ni papiers, emballages de barres, gels...

Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas.

Gardons à l'esprit le respect de la nature.

Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.

11- Sécurité et soins

- Les épreuves se déroulent sur les routes de la commune de SAINT PAUL LES ROMANS et ROMANS SUR ISERE.
- Tout concurrent est tenu à « assistance » en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

- En cas d'abandon ou de problème physique, le coureur pourra être récupéré sur les différents ravitaillements du parcours. Il pourra être pris en charge par le serre fil de la course ou un bénévole en poste.
- Si l'organisation ou l'équipe médicale stoppe la course d'un coureur pour le prendre en charge et que celui-ci n'obtempère pas, la responsabilité de l'organisation est dégagée.
- Du fait de sa participation, le concurrent renonce à tout droit à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celles-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier. En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes dégagera la responsabilité de l'organisateur.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation soit sur décision de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure ou tout autre raison le justifiant.

Dans tous les cas, le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité.